



Cfdt:

FGTE
CHEMINOTS



ACCORD TÉLÉTRAVAIL LA CFDT REÇUE EN AUDIENCE.

Les remontées des militants CFDT font apparaître de nombreux motifs de désaccords sur l'application de l'accord. **Explications et revendications.**

Certaines directions ont décidé unilatéralement de limiter le nombre de jours en télétravail accordés, d'autres ont modifié les demandes des salariés en réduisant le nombre de demande de jours télétravaillés.

Lors de cette audience, la CFDT a notamment demandé que les demandes des salariés remontent et soient clairement identifiées dans le cadre du suivi de l'accord. La direction ne peut se contenter de faire remonter le nombre de jours télétravaillés accordés par la direction et non ceux demandés par le salarié.

LA CFDT A RAPPELÉ LORS DE CETTE AUDIENCE, LE RÔLE DÉCISIONNEL DU MANAGER DANS CET ACCORD.

Il apparait fréquemment que si le management est favorable au télétravail, certaines directions RH ne l'entendent pas de cette façon.

POUR LA CFDT, C'EST UNE VÉRITABLE PROVOCATION.

Si nécessaire, nous n'hésiterons pas à faire respecter les termes de l'accord par une action en justice, ce ne sera pas une première, la CFDT avait obtenu la condamnation sur le décompte des jours de grève.

Plus récemment, elle obtenait le paiement, comme il se devait, des primes de langues.

Par un recours en Conseil d'Etat, La CFDT a également obtenu de l'Etat le maintien des Allocations Familiales Supplémentaires en cas de transfert de salariés vers un nouvel opérateur dans le cadre de l'ouverture à la concurrence.

Une manière de rappeler, quoiqu'en disent, certains qu'un accord produit toujours plus de droits pour protéger les salariés qu'une disposition unilatérale de la direction.

L'avenant à l'accord télétravail n'a pas été validé faute de signature de la part de la CGT et de SUD.

LA DÉMONSTRATION EST FAITE EN L'ESPÈCE, PUISQUE LA DIRECTION A DÉCIDÉ DE REPRENDRE, EN APPLICATION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR, UNE PARTIE SEULEMENT DE L'AVENANT SIGNÉ PAR LA CFDT.

Encore une perte sèche pour les cheminots !!!

SI VOUS ÊTES CONCERNÉS PAR CETTE SITUATION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER VOS REPRÉSENTANTS CFDT DE PROXIMITÉ.

